

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 1 mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-05-81 Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17-05-82 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'avril 2017 se chiffrent à 13 759,63 \$
- Les factures payées durant le mois d'avril 2017 se chiffrent à 7 311,01 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

17-05-83

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2017 au montant de 21 244,45\$.

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- REDDITION DE COMPTES 2016

17-05-84

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 54 654\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.4 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif du premier semestre des revenus et les dépenses.

5.5 RELAIS POUR LA VIE

17-05-85

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 100\$ par membre du conseil participant à la marche pour le relais pour la vie. Un montant de 200\$ est accordé pour la participation de madame Karyne Messier Lambert et madame Marguerite Desrosiers.

5.6 DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LE SOUPER ÉCOLE

La directrice générale dépose l'état des revenus et dépenses pour le souper école et remercie tous les gens qui ont participé et qui ont fait en sorte que l'évènement ait un tel succès.

5.7 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2016 AINSI QUE LE DÉPÔT DU RAPPORT DES AUDITEURS

17-05-86

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport du vérificateur;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des dits rapports;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence,

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2016 tel que présenté ainsi que le rapport du vérificateur.

5.8 PANCARTES BIENVENUE ST-MARCEL

17-05-87 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à six soumissionnaires;

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de l'entreprise Lettrage Sercost pour la confection des pancartes Bienvenue St-Marcel. De plus, une pancarte pour les Loisirs et pour l'usine d'épuration seront demandés pour un total des coûts de 1 709,25\$ avant taxes pour l'ensemble du projet.

5.9 ADOPTION RÈGLEMENT #17-422 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

17-05-88 **PROVINCE DE QUÉBEC**

Municipalité Saint-Marcel-de-Richelieu

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-422

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ.

- 0.1 ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;
- 0.2 ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;
- 0.3 ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.4 ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 0.5 ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;
- 0.6 ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 avril 2017;

PROPOSÉ PAR : madame Karyne Messier Lambert

APPUYÉ PAR : monsieur Mathieu Chicoine

ET RÉSOLU :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION « INSTALLATION SEPTIQUE » APPARAISSANT À L'ARTICLE 3 EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :**

Par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumise à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y est prévue.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Marcel-de-Richelieu, ce 1 mai 2017

Maire

Directrice générale

5.10 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par madame Marguerite Desrosiers qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant les frais de déplacements des employés et des élus. Le projet de règlement est déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

5.11 MATÉRIAUX POUR LE PARC ÉCOLE

17-05-89

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer l'achat du paillis de fibres pour terrain de jeux auprès de Les Épandages Robert pour un total de 19 075,50\$ avant taxes.

Il est également résolu d'effectuer l'achat de sable 9 grains pour le nouveau carré de sable de 12 pieds par 12 pieds auprès de Les Sables Thouin Inc.

5.12 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Le conseil ne donne pas suite.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 DÉFIBRILLATEUR

17-05-90

Considérant la réception de la résolution du 4 avril 2017 de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Marcel;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de deux défibrillateurs LifePak CR Plus^{plus} au coût de 1895\$ chacun auprès de Groupe Réanimation Sauve-Vie.

Il est également résolu de faire l'achat de deux paires d'électrodes pour enfants; une pour chaque défibrillateur, ainsi qu'un cabinet de rangement mural blanc avec alarme en surface pour la salle multifonctionnelle.

6.2 ENTRETIEN LAVAGE HABIT DE COMBAT

Informations fournies par le directeur incendie.

6.3 SILOUETTES KALITEC

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Le conseil ne donne pas suite au sujet.

6.4 DÉPÔT MODÈLE D'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

La directrice générale dépose le modèle d'entente pour consultation et lecture, dans le but de présenter l'entente pour adoption en juin.

6.5 DÉPENSE CELLULAIRE POUR LE DIRECTEUR INCENDIE

Le directeur incendie demande le report indéterminé du sujet.

6.6 ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'OPTIMISATION DES SERVICES INCENDIES

17-05-91

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte l'offre de service professionnel de monsieur Michel Richer inc., multi-conseils en gestion d'incendie, datée du 13 février 2017, visant l'accompagnement du projet de regroupement des services de sécurité incendie afin d'optimiser les opérations et la gestion des services incendie de la Régie, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et la municipalité de Saint-Jude, pour un montant de 8 048,25\$ incluant les taxes, les frais de déplacement et de subsistance, montant qui sera réparti entre les parties.

6.7 SIGNALISATION PRÔNANT LE PARTAGE DE LA ROUTE AINSI QUE LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES

Le conseil ne donne pas suite au sujet.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES

17-05-92

Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à trois soumissionnaires pour les rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir:

- Sintra Inc. 32 025,14\$
- Pavage Maska Inc. 204,61\$ *la tonne métrique taxes incluses*
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée 160,97\$ *la tonne métrique taxes incluses*

Considérant que seulement deux soumissions sont conformes, soit Pavage Maska Inc. et Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée.

7.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MTQ

Le sujet est reporté. Une séance publique aura lieu le lundi 8 mai 9h45 à la sacristie de l'église.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.3 DEMANDE DE TRAVERSE DE CHEMIN DE L'ÉGOUT PLUVIAL AU 157A RANG DE L'ÉGLISE SUD

17-05-93 Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de traverse de chemin de l'égout pluvial au 157A rang de l'Église Sud à la condition que les bris occasionnés soient la responsabilité du demandeur.

7.4 FAUCHAGE DES ACCOTTEMENTS DE CHEMINS

17-05-94 Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services des Entreprises Masyna (2858-7194 Québec Inc.) pour le fauchage des levées de chemin, comme les années auparavant.

7.5 TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET DE PAVAGE DU RANG DE L'ÉGLISE NORD SUR 1,1 KM

17-05-95 Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé par appel d'offres électroniques des soumissions pour les travaux de remplacement d'un ponceau et de pavage du rang de l'Église Nord sur 1,1 Km;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir:

- Pavage Maska Inc. 284 076,74\$ *taxes incluses*
- VMB Excavation 307 184,67\$ *taxes incluses*
- Sintra Inc. 348 917,07\$ *taxes incluses*

Considérant que seulement deux soumissions sont conformes, soit Pavage Maska Inc. et Sintra Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le plus bas soumissionnaires conforme, soit Pavage Maska Inc..

7.6 DEMANDE D'APPUI-TRONÇON DE MASSUEVILLE-YAMASKA

17-05-96 Considérant la réception de la résolution #56-04-17-Route 235-Tronçon de Massueville-Yamaska de la Municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que suite à la rencontre publique d'information avec le Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports à Saint-Hyacinthe qui s'est tenue le 24 mars dernier, et qui a pour but de préserver les projets routiers à venir 2017-2018;

Considérant qu'une demande de madame le maire Maria Libert auprès des responsables présents à la rencontre à savoir quand les travaux de réfection de la route 235 du tronçon entre le Village de Massueville et la Municipalité de Yamaska seront exécutés;

Considérant que la direction informe Madame Libert que les travaux sont prévus au cours de l'année 2019;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que la route 235 est dans un état lamentable et que celle-ci s'est grandement détériorée et ce, depuis plusieurs années, dont de multiples ornières en bordure de l'accotement causant de nombreux bris mécaniques;

Considérant que la sécurité des automobilistes, des camionneurs, des motocyclistes et des cyclistes est une préoccupation importante pour la municipalité et que cette sécurité est très déficiente sur cette route fréquentée par plusieurs véhicules routiers;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Saint-Aimé dans ses démarches.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 MDDELCC: DÉPÔT REDEVANCES OBTENUES POUR L'ANNÉE 2016

La directrice générale dépose la lettre obtenue du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le détail des redevances obtenues pour l'année 2016.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2017. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Sept (7) permis ont été émis. Trois (3) permis de rénovation, deux (2) permis de construction résidentiel et agricole, un (1) permis de lotissement et un (1) permis de plantation d'une haie pour un montant total des travaux estimés à 34 000\$.

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 1005, DOMAINE-BEAUX-LIEUX

17-05-97

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Madame Nathalie Fortier pour la régularisation d'une construction non-conforme au règlement de zonage #06-335;

CONSIDÉRANT que le règlement exige une marge de recul avant de 11,5 mètre dans la zone RU-101;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la résidence s'est fait en cour avant, en augmentant la dérogation sur l'implantation de la résidence existante;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement porte la marge avant de 7,52 mètres à 6,31 mètres;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement est visuellement harmonieux avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement a été fait de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre le 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à madame Nathalie Fortier la dérogation mineure #01-2017, régularisant l'implantation dérogatoire du bâtiment principal du 1005, rue du Domaine Beaux-Lieux à 6,31 mètre de l'emprise avant.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.3 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

17-05-98

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Roger Couture à titre de président et de nommer monsieur Mathieu Picard à titre de vice-président.

9.4 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT #17-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGIONAL NUMÉRO 05-164 RELATIF À LA PROTECTION DES BOISÉS

La directrice générale dépose le projet de règlement #17-476 modifiant le règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés.

9.5 NOMINATION D'UN REMPLAÇANT À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR UNE PÉRIODE DONNÉE

17-05-99

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Olivier Latulippe à titre de remplaçant à l'inspecteur en bâtiment monsieur Samuel Grenier pour la période du 1er mai au 28 mai inclusivement.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Pour ce qui est du tournoi de soccer, le comité des loisirs continue le processus de demande de commandite.

L'inscription au camp de jour aura lieu au cour du mois de mai.

10.2 POLITIQUE DE LA FAMILLE-SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES-PROCLAMATION

17-05-100

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 15 au 21 mai 2017 sous le thème « *L'expérience famille sous la loupe*»;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour, ensemble, créer des conditions pour que chacun nous rende son expérience *famille* plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers,
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 15 au 21 mai 2017 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème « *L'expérience famille sous la loupe*».

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10.3 COMMANDITE POUR LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

17-05-101

Considérant que le 24-25 juin prochain, une parade illuminée aura lieu dans le cadre des festivités de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Aimé et Massueville;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu une demande d'aide financière pour la fabrication d'un char allégorique;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à monsieur Jean François Villard un montant de 250\$ pour la préparation d'un char allégorique.

10.4 ENLÈVEMENT DU SABLE AU PARC-ÉCOLE

17-05-102

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la ressource en loisirs d'effectuer les téléphones auprès des personnes désireuses d'effectuer du bénévolat pour l'enlèvement du sable en leur offrant de nous départir du sable. Si la réponse est négative, une feuille volante sera envoyée à tous.

10.5 DÉFI SQ-DEMANDE DE CONTRIBUTION

17-05-103

Considérant que le Défi SQ MRC des Maskoutains aura lieu le 5 mai prochain;

Considérant que notre municipalité héberge une école qui participera au projet;

Considérant que Madame Marie-France Bouchard, directrice de l'École St-Hugues-St-Marcel, aimerait avoir une petite contribution de la municipalité afin que les élèves de l'école Saint-Marcel puissent revenir au bercail après la journée, en autobus;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une contribution de 90\$.

Suite à un téléphone et un courriel reçu de la direction suite à la réunion du conseil, le chèque de 90\$ sera annulé pour annulation de l'évènement en raison des conditions météorologiques.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Kalitec-Soumission radar pédagogique
- 11.2 Kalitec-Soumission bornes de repérage des numéros civiques
- 11.3 Installation permanente ou temporaire d'une sortie électrique au poste de pompage
- 11.4 Résolution #17-30: Étude de faisabilité d'optimisation des services incendie (Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue)
- 11.5 Semaine de la municipalité du 4 au 10 juin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 11.6 Résolution #17-04-52: Nomination-Loisirs (Municipalité de Saint-Louis)
- 11.7 Résolution #17-02-69: Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique-Addenda-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot-Adhésion-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.8 Remerciements Fabrique Saint-Marcel
- 11.9 Résolution du 4 avril 2017: Achat d'un défibrillateur (Fabrique de la Paroisse Saint-Marcel)
- 11.10 Résolution #17-04-130: Jeunes en santé-Financement-Appui (MRC des Maskoutains)
- 11.11 Demande de déviation de transit sur le 3e rang de Saint-Hugues et Saint-Hélène-de-Bagot
- 11.12 Résolution # 17-04-131: Projet de Loi C-203-Loi modifiant la Loi sur la cour suprême (compréhension des langues officielles)-Appui

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17-05-104

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h50.

Maire

Directrice générale